



Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

Louannec, le 11 juin 2026

Aux équipes départementales des Côtes d'Armor qualifiées pour la journée des titres,
Aux Présidentes et Présidents,

Votre équipe est qualifiée pour les titres du championnat départemental D22 seniors par équipes qui se dérouleront le :

DIMANCHE 21 juin 2026
Salle omnisports, 20 rue du challonge – Plédran

Juge-arbitre principal : Alain Tricoire (06 25 18 12 52)

Juge-arbitre adjoint : Alexis D'Hem

Superviseurs / arbitres :

Patrice RAULT MAISONNEUVE
Emmanuel LE SOUDER
Cyprien LECUYER
Nadège LAURENT

La compétition se déroulera sur 12 tables avec des balles blanches de compétition 3 étoiles.
Possibilité ajout de 4 tables pour l'échauffement.

- **D1**

Finale : TT CORLAY 1 – LABAIE YFFINIAC 6

- **D2**

Les quatre équipes seront placées dans un tableau avec finale et places 3-4.

1/2 Finale : E. TT PONTRIEUX 3 – UP PLEDNAN 3
UP PLEDNAN 2 - TTAL PLOUMAGOAR 1

Finale : place 1-2 et place 3-4

- **D3**

Equipes en quart de finale en fonction du quotient des points journées/nombre journées puis quotient des points parties gagnées/points parties perdues.

1/4 Finale :

TTLPL LANNION 5 - PENTHIEVRE LAMBALLE TT 6 - => vainqueur en 1/2 finale
LABAIE YFFINIAC 11 - St BRIEUC-St LAMBERT 2 => vainqueur en 1/2 finale
Exempt : GM ST-POTAN 3 - AC PLERIN 10 car directement en 1/2 finale

1/2 Finale : GM ST-POTAN 3 – Vainqueur entre TTLPL LANNION 5 - PENTHIEVRE LAMBALLE TT 6
AC PLERIN 10 – Vainqueur entre LABAIE YFFINIAC 11 - St BRIEUC-St LAMBERT 2

Finale : place 1-2 et place 3-4 et place 5-6



Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

Horaire convocation des équipes :

09H00 (pointage à 8H45) : Quart-finales D3 et Demi-finales pour D2

10H00 (pointage à 09H45) : Demi-finales D2

12H00* (pointage à 11H45) : Demi-finales D3 et Place 5-6 D3

13H30* (pointage à 13H15) : Finale D2 et Place 3-4 D2

13H30 (pointage à 13H15) : Finale D1

15H30* (pointage à 15H15) : Finale D3 et Place 3-4 D3

Horaire avec * : c'est une estimation.

Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier cet horaire sur place en fonction des besoins.

Toutes les rencontres seront arrêtées au **score acquis** dès qu'une équipe atteindra **10 victoires**.

Pour une bonne image du TENNIS DE TABLE, les équipes se présenteront dans une TENUE SPORTIVE IDENTIQUE et aux couleurs de leur club.

Une restauration rapide sera assurée sur place (buvette avec sandwich, gâteaux, ...).

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou des joueuses qualifié(e)s pour cette équipe et ayant disputé, au cours de la 2ème phase, au moins 2 rencontres dans l'équipe qualifiée ou dans une équipe de numéro supérieur.

Tout forfait entraînera la non-accession en division supérieure (article II.118.5 – Forfait au cours de la « journée des titres » des règlements sportifs FFTT) et donnera lieu à une amende de 80 €.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la Commission Sportive D22,
Alain TRICOIRE.

